

# COMMISSION FOOTBALL LOISIR

La Commission se réunit tous les Mardis  
Tél direct : 04.94.08.97.79

## **Réunion du Mardi 10 Septembre 2019** **P.V. n° 4**

**Président** : M. Julien LE DORAN  
**Secrétaire** : M. Francis BERNAL  
**Présent** : M. Bernard JANIN  
**Assiste à la réunion** : M. Georges PEZZOLI (C.D.A.)

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Questions diverses

- Préparation saison 2019 / 2020

- Compte rendu de la réunion avec les clubs du 9 septembre 2019

## **COMPTE RENDU REUNION** **AVEC LES REPRESENTANTS DES CLUBS FOOTBALL LOISIR** **Lundi 9 Septembre 2019**

Le début de la réunion était programmé à 18h30 mais étant donné les conditions de circulation elle a débuté à 18h40. Sur 20 clubs inscrits 15 clubs étaient présents et un excusé.

Après avoir souhaité la bienvenue aux clubs, le président de la commission a remercié Mme Cathy DARDON représentant Mr Pierre GUIBERT et le Comité de Direction de sa présence. A cette réunion participait également M. Georges PEZZOLI représentant la C. D. A. et responsable de la désignation des arbitres.

Après un tour de table où il a été répondu à diverses questions il a été procédé au tirage au sort des deux poules de 10 du championnat :

#### **Poule A**

SIX FOURS/BRUSC 1  
SIX FOURS/BRUSC 2  
SIX FOURS/BRUSC 3  
PORT ISSOL  
SOLLIES/FARLEDE  
CLARET/MONTETY  
ST CYR  
T. HOPITAL  
ST ZACHARIE  
LOUP FC

#### **Poule B**

SIX FOURS/BRUSC 5  
SIX FOURS/BRUSC 4  
ST MANDRIER  
UNION MAHORAISE  
LA LONDE  
BELGENTIER  
SIBLAS  
LA RESERVE  
HYERES F.C  
AS DU SUD

Pendant la réunion les clubs présents ont communiqué leurs créneaux horaires (voir tableau « CRENEAUX HORAIRES DES CLUBS »).

Le championnat 2019/2020 débutera cette année durant la semaine 41 du 7 au 11 OCTOBRE 2019.

### **INFORMATIONS PRATIQUES**

#### **FRAIS DE DEPLACEMENT DES OFFICIELS**

ARBITRE CENTRAL : 64€

ARBITRE ASSISTANT : 52€

DELEGUE : 36€

#### **JOUEURS AVEC DOUBLE LICENCE**

Joueurs possédant une licence « Loisir » et une licence « Futsal » plusieurs joueurs peuvent figurer sur la feuille de match le même jour.

Joueurs possédant une licence « Loisir » et une licence « Libre » un seul joueur peut figurer sur la feuille de match.

## **CRENEAUX HORAIRES DES CLUBS** *pour faire jouer leur(s) équipe(s)*

Les clubs qui n'ont pas encore communiqué leurs créneaux horaires sont priés de le faire le plus rapidement possible afin que l'on puisse compléter le tableau.

### **TOUTES MODIFICATIONS DOIVENT ETRE COMMUNIQUEES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE**

<b>CLUB</b>	<b>JOUR</b>	<b>LIEU</b>	<b>HORAIRE</b>
ST MANDRIER	Jeudi	Stade Lanerière – St Mandrier	21h00
HYERES FC	Jeudi	Stade Degioanni – Giens	21h00
PORT ISSOL	Lundi	Stade La Guicharde - Sanary	20h15
ST CYR	Jeudi	Stade Sisco – St Cyr	21h00
AS DU SUD	Jeudi	Stade du Vallon du Soleil – La Crau	20h00
LOUP FC	Vendredi	Stade Januzzi – La Seyne	20h00
LA RESERVE	Lundi	Stade La Ferme des Romarins – Toulon	20h00
BELGENTIER FL	Vendredi	Stade municipal – Belgentier	20h00
SOLLIES FARLEDE	Jeudi	Stade Jean Murat – Solliès-Pont	20h00
SIBLAS	Lundi	Stade Saurin - Toulon	20h00
T. HOPITAL	Mercredi	Stade Leo Lagrange – Toulon	20h00
UNION MAHORAISE	Vendredi	Stade de La Beaucaire	20h00
LA LONDE	Jeudi	Stade Vitria – La Londe	20h30

## **INFORMATIONS**

#### **REPORT DE MATCH :**

Deux seuls motifs de report de match :

- . Pour ALERTE ORANGE décrétée par METEO France pour pluie.
- . Si la rencontre doit se dérouler un jour férié.

En dehors de ces deux motifs aucun report ne sera accepté ni validé par la commission.

#### **MAILLOT DES EQUIPES :**

Les numéros sur les maillots vont de 1 à 11 pour les joueurs de champ et de 12 à 14 pour les remplaçants.

Il est bon de prévoir pour les remplaçants une chasuble où un vêtement de couleur différente de celle portée par les joueurs sur le terrain.

**CONVOCATIONS :**

Les clubs doivent envoyer au plus tard les convocations 10 jours avant la semaine où le match est programmé au secrétariat du District et au club visiteur par mail officiel du club avec. Les imprimés prévus à cet effet indiquant la date, l'heure et le lieu sont sur le site du District, Rubrique infos pratiques.

**HORAIRE DES MATCHS :**

Les clubs ne peuvent pas choisir des horaires fantaisistes pour le début des rencontres, l'article 4 du règlement Foot loisir stipule que les rencontres ne peuvent commencer qu'à **19h30 et au plus tard 21h00**.

**DESIGNATION DES OFFICIELS**

Comme les années précédentes, les désignations des officiels seront assurées par M. Georges PEZZOLI, membre de la C. D. A. Son n° de téléphone reste inchangé : 06 74 90 63 20.

Si un club ne désire pas être arbitré par tel ou tel arbitre il doit en faire la demande auprès de la commission qui transmettra.

**CONTACT PRESIDENT DE LA COMMISSION:**

Pour toutes demandes de renseignements vous pouvez contacter M. LE DORAN Président de la commission au 06 81 89 36 41.

---

*Prochaine réunion  
Mardi 17 Septembre 2019*

**Le Président** : Julien LE DORAN  
**Le Secrétaire** : Francis BERNAL